

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2022
1^{ère} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux et le dix du mois de février (**10.02.2022**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 03 février 2022, s'est assemblé à l'Espace Paul Descazeaux, 82100 Castelsarrasin, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme CARDONA M. - M. FERVAL J-Ph. - Mme PECCOLO M-Ch. - M. LANNES S. - Mme BETIN N. - M. DURRENS S. - M. DAL CORSO M. - M. LALANE J-A. - M. FOURLENTI A. - Mme FURLAN H. - M. PAES Ch. - M. REMIA A. - M. EIDESHEIM D. - Mme FERNANDEZ F. - Mme LUCAS MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8) - M. CHAUDERON B. - M. BON Ph. - Mme LETUR A. - M. ANGLES A. - Mme CAVERZAN M-C. - Mme DUFFILS G. - M. LABORIE M. - Mme BENCE L.

ABSENTS REPRESENTES :

M. PONS M. a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.
Mme TRESSENS Ch. a donné procuration à M.LALANE J-A.
Mme FREZABEU S. a donné procuration à Mme FURLAN H.
Mme DE LA VEGA I. a donné procuration à M. KOZLOWSKI E.
Mme PAYSSOT C. a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
M. DUMAS M. a donné procuration à M. EIDESHEIM D.
Mme LUCAS MALVESTIO M. a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)
Mme SIERRA M. a donné procuration à M. ANGLES A.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.
Monsieur David EIDESHEIM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 17 FEVRIER 2022



.../...

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions n'ont appelé aucune observation de la part des membres présents.

APPEL NOMINAL

Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur David EIDESHEIM, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-1

Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de l'Association des Territoires Traversés par la LGV

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : De procéder au vote à main levée pour l'élection des représentants de la Commune de Castelsarrasin au sein de l'Association des Territoires Traversés par la LGV.

Adopté à l'unanimité

Article 2 : Après appel à candidature, il a été procédé aux votes :

- Monsieur Jean-Philippe BESIERS
- Monsieur Jean-Armand LALANE

sont désignés comme représentants du Conseil Municipal qui seront amenés à siéger au sein de l'Assemblée Générale de ladite Association.

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. LABORIE, Mme BENCE)

DELIBERATION N° 02/2022-2

Convention avec l'Office de Tourisme Moissac-Terres des Confluences relative à l'organisation de l'accueil et de la diffusion de l'information touristique pour l'année 2022

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme Moissac-Terres des Confluences relative à l'organisation de l'accueil et de la diffusion de l'information touristique pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-3

Convention d'habilitation et de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne et le CCAS de Castelsarrasin pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'habilitation et de partenariat, avec la CAF de Tarn-et-Garonne et le CCAS de Castelsarrasin, pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-4

Fourrière animale : Convention d'utilisation d'un service de fourrière animale

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention tripartite d'utilisation d'un service de fourrière animale à intervenir entre la Commune de Montauban, la SPA-Refuge du Ramier et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-5

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis - Campagne 2022

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- d'autoriser dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis, sous forme d'une subvention de 2.100 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-6

Convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants avec l'Association « Les Amis de Kâli » - Campagne 2022

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants entre la Commune et l'association de protection des animaux « Les Amis de Kali » pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée par la Commune sous forme de subvention d'un montant de 3.000 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-7

Vente parcelle bâtie cadastrée section DE n°368, sise lieudit « Faubourg Garonne », à Madame Françoise CLAVEL

Le Conseil Municipal décide:

- d'approuver la vente ci-dessous :

Identification du bien : Parcelle communale bâtie, cadastrée section DE n°368, d'une superficie de 499 m², sur laquelle se trouve un bâti à usage de garage, d'une superficie d'environ 23 m², sise lieudit « Faubourg Garonne » 82100 Castelsarrasin.

Acquéreur : Madame Françoise CLAVEL ou toute personne morale par laquelle elle entendra se faire substituer, domiciliée 16 bis avenue du Général de Gaulle 82100 Castelsarrasin.

Prix : Le prix de la vente est fixé à 7.000 euros.

Condition particulière : Une végétation importante est présente sur la parcelle, objet de la vente. Les parties ont convenu que la cession se réalise en l'état ; aucun entretien ou travaux de nettoyage du site ne seront réalisés par la Commune.

Frais : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-8

Conventions de mise à disposition des installations sportives au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour les Collèges Jean de Prades et Pierre Flamens

- **Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les trois conventions, à intervenir avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et les entités utilisatrices, portant mise à disposition d'équipements sportifs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous documents y afférant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-9

Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres des Confluences au profit de la Commune de Castelsarrasin

- **Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres des Confluences au profit de la Commune, à raison de 50 % de la durée d'un temps complet, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-10

Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA)

DELIBERATION N° 02/2022-11

Complément à la délibération n° 12/2020-13 portant mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : précisions sur les modalités d'attribution du Complément Indemnitare Annuel (CIA)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les précisions relatives aux modalités d'attribution du Complément Indemnitare Annuel ;
- de compléter la délibération n° 12/2020-13 portant mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette mise en place.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-12

Instauration du télétravail : Approbation du protocole d'accord relatif à sa mise en œuvre

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'instauration du télétravail ainsi que les modalités d'application à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- d'approuver le protocole d'accord relatif à la mise en place du télétravail au sein de la Ville et du C.C.A.S de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette mise en place.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-13

Débat sur la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la tenue du débat visant à la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette mise en place, en lien avec les organisations syndicales représentatives.

DELIBERATION N° 02/2022-14

Convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique auprès des Pupilles de l'Enseignement Public solidaires (PEP 82) au profit de la Commune de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique auprès des Pupilles de l'Enseignement Public solidaires (PEP 82) au profit de la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-15

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour la fourniture de carburants et de prestations annexes entre la Commune de Castelsarrasin et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Commune de Castelsarrasin et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelsarrasin, pour la passation d'un marché public pour la fourniture de carburants et de prestations annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-16

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés publics dans le domaine des assurances entre la Commune de Castelsarrasin, la Communauté de Communes Terres des Confluences et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Commune de Castelsarrasin, la Communauté de Communes Terres des Confluences et le CCAS de Castelsarrasin, pour la passation de marchés publics dans le domaine des assurances ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-17

Conventions avec l'OGEC La Sainte Famille (école privée Notre-Dame) relatives aux forfaits communaux

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions relatives aux forfaits communaux à intervenir avec l'OGEC La Sainte Famille, d'une part, pour les élèves des classes élémentaires et, d'autre part, ceux des classes maternelles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Adoptée par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. LABORIE, Mme BENCE)

DELIBERATION N° 02/2022-18

Subvention 2022 au Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Conseil Municipal décide de verser au Comité des Œuvres sociales (COS) de Montauban-Castelsarrasin la subvention 2022, pour un montant de 16.896 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2022-19

Subventions aux associations

- Acompte sur subvention 2022 aux Associations « MCBB » (Moissac Castel Basket Ball), « CAC Cyclisme », « CAC Rugby » et « Confluences Football Club »

Le Conseil Municipal décide de verser, respectivement à titre d'acompte sur la subvention 2022, les sommes suivantes :

- 9.000 € à l'Association « MCBB » ;
- 15.000 € à l'Association « CAC Cyclisme » ;
- 15.000 € à l'Association « CAC Rugby » ;
- 4.500 € à l'Association « Confluences Football Club ».

Adoptée à l'unanimité des votants

LEVÉE DE LA SEANCE A 19H45